

Création de Points Publics à Clairs-Soleils et à Planoise - Adoption du projet - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de développer la présence des services publics dans les quartiers, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et d'assurer un meilleur accompagnement dans les démarches administratives, la Ville propose la création d'antennes administratives dénommées Points Publics.

Dès septembre 1999, deux Points Publics seront ouverts dans les quartiers de Clairs-Soleils, 67 rue de Chalezeule et Planoise, 6 rue Picasso.

Deux autres Points Publics seront réalisés courant 2000 dans les quartiers de Montrapon et Palente.

Pour chaque antenne, la Ville assure la mise à disposition de locaux aménagés en lieux d'accueil, d'information, de guichet et de permanences.

Deux emplois sont affectés à chacun des Points, un emploi titulaire recruté parmi les personnels expérimentés dans des fonctions d'accueil et d'information, un emploi jeune créé sur un profil «accueil, information, médiation, service».

L'ensemble des partenaires publics et associatifs susceptibles d'offrir un service de proximité à la population a été sollicité pour participer aux Points Publics avec trois niveaux possibles d'implication :

- mise à disposition d'informations délivrées par le Point Public qui renseignera les usagers, les orientera vers le service compétent et vers un correspondant identifié,
- présence directe sous forme de permanences techniques réalisées par leur propre personnel,
- délivrance de prestations pour leur compte par le personnel municipal dans le cadre d'une convention.

La proposition de la Ville a reçu un accueil très favorable des partenaires : Association d'Aide aux Victimes, ARETE, ASSEDIC, Boutique de Gestion, CAF, Centre des Impôts, Police, CPAM, CTB, EDF, Mission Locale, Préfecture, Armée, La Poste, Tribunal...

Notons tout particulièrement le partenariat étroit avec la Poste qui ouvrira une antenne au Point Public de Clairs-Soleils et s'est fortement engagée dans l'ouverture des deux prochains Points Publics, ainsi que la proposition du Procureur de la République d'assurer la présence de médiateurs pénaux et de délégués du Procureur dans le cadre du développement de la justice de proximité.

La mise en place des Points Publics s'inscrit dans les orientations de la Politique de la Ville et recevra une aide de l'Etat au titre du Contrat de Ville.

Le programme de travaux est le suivant :

*** «Point Public» des Clairs-Soleils :**

Un Point public sera créé en lieux et place de la halte-garderie, après déplacement de celle-ci.

Les aménagements correspondants seront les suivants :

- banque d'accueil
- 5 bureaux polyvalents (pour les permanences)

- travaux d'embellissement
- mise en conformité sécurité - incendie
- mise en conformité accessibilité handicapés
- signalétique extérieure.

Le montant de ces travaux est estimé à 1 300 000 F TTC.

*** «Point Public» de Planoise :**

Il s'agit du réaménagement des anciens locaux de la MPT Picasso, comprenant :

- la création d'une banque d'accueil
- l'aménagement d'un bureau polyvalent
- des travaux d'embellissement de l'ensemble des locaux
- la mise en conformité sécurité - incendie
- la mise en conformité accessibilité handicapés
- la signalétique extérieure

dont l'estimation s'élève à 420 000 F TTC.

L'ouverture de ces deux «Points publics» est prévue le 1^{er} septembre 1999.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de divers partenaires,
- inscrire au budget le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.1321. 1322.1323.99008 (33000) et en dépenses aux chapitres indiqués ci-dessous,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998 au chapitre 90.422/2313.99008.33000 la somme de 510 000 F et au chapitre 90.020/2183. 99008.10100 la somme de 190 000 F.

«M. FOUSSERET : C'est un dossier qui est quand même à mon avis essentiel et presque symbolique. On parle beaucoup de politique de la ville et là je crois qu'il y a vraiment toute une symbolique par rapport à cela. Il est effectivement urgent pour tous les élus de mettre en place de nouveaux dispositifs de proximité pour compléter ce qui existe déjà et ce point public en est un excellent exemple puisqu'il va permettre de faire des démarches avec beaucoup plus de proximité, avoir des conseils pour mieux servir l'accès à l'emploi, l'habitat, la santé, etc. Je crois que c'est quelque chose de tout à fait bien, que nous devons poursuivre d'autant plus que l'ensemble de la ville sera couvert.

Mais je crois que nous devrions, Monsieur le Maire, peut-être aller un peu plus loin, dépasser pour ces points publics les limites de la ville car ces lieux d'écoute, d'accueil, de conseils peuvent devenir il me semble des incitateurs supplémentaires à l'intercommunalité. En effet, on le voit dans ce rapport, ces points publics vont accueillir des services très variés puisqu'il va y avoir on le sait les services de la Ville, mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales, les impôts, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Compagnie des Transports Bisontins, l'Electricité de France, la Préfecture qui pourra y déposer les formulaires pour les cartes d'identité, etc. Il me semble qu'on devrait aller vers des points d'accueil dans les quartiers bisontins qui accueilleront bien sûr les Bisontins mais aussi pourquoi pas les habitants du District ou de l'agglomération et je pense que ce serait un véritable progrès pour un habitant de la commune de Chalezeule d'aller à Clairs-Soleils pour faire ces formalités plutôt que de venir se scotcher dans les embouteillages du centre-ville. De même pour un habitant de Pirey qui viendrait dans quelque temps à Montrapon ou pour un habitant de Chemaudin qui viendrait à Planoise. Je ne parle pas de Saint-Vit parce que le Maire de Saint-Vit n'est pas un fervent de l'intercommunalité mais on peut penser qu'à terme l'habitant de Saint-Vit pourrait aussi venir dans un de nos points publics.

Je suis sensible à cet aspect intercommunal à terme. Il faut évidemment déjà les mettre en place sur Besançon, mais ça permettrait aussi peut-être de mieux connecter les quartiers et la périphérie parce que je pense qu'un des problèmes de l'intercommunalité c'est que pour le grand public c'est quand même un peu obscur. C'est souvent une colonne supplémentaire sur la feuille d'impôts mais s'il y a des exemples visibles, je crois que ça peut faire avancer l'intercommunalité et c'est là un exemple parmi d'autres qui à mon sens pourrait aller, mot qui est très à la mode, à la mixité sociale. Cela permettrait d'ailleurs aux habitants du «rurbain» de venir dans les quartiers urbains où quelquefois ils ne vont pas et on pourrait peut-être trouver des accords, des moyens de financement entre autres avec le Conseil Général qui à mon avis -j'en ai déjà parlé avec le Président- n'y est pas opposé. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que vient d'annoncer le Premier Ministre dans le cadre d'un colloque «Vive la ville», à savoir que le développement urbain, la ville et les transports seront le grand chantier de la fin de l'année 1999 et aussi de toute l'année 2000 puisqu'on va relancer ce qu'on appelait la LOV, la Loi d'Orientation sur la Ville. On va là aussi donner des moyens supplémentaires pour arriver à cette mixité sociale et Lionel JOSPIN le rappelait et je crois qu'il a raison, que pour un certain nombre de problématiques que ce soit les transports, le stationnement, ... cela est de moins en moins un échelon communal mais de plus en plus un échelon intercommunal. Je fais un aparté : il a presque toujours raison, je devrais même dire toujours raison mais là ça ferait peut-être un petit peu exagéré, il a très souvent raison.

Je pense que ces points publics sont une bonne chose déjà pour nos quartiers. Cela va donner plus de proximité, rendre énormément de services en matière de déplacements, en terme de transports, je crois que c'est important aussi de pouvoir faire ses démarches, d'avoir ses renseignements près de chez soi et je dis peut-être à terme réfléchir pour aller un peu plus loin, pour inciter à l'intercommunalité.

M. LE MAIRE : Merci de ces propos. Je crois qu'il faut effectivement déjà démarrer sur la ville. L'intercommunalité prendra forme petit à petit, peut-être lentement, peut-être un peu plus vite on ne sait pas. Mais pourquoi pas par la suite aménager des points publics qui puissent s'étendre sur la périphérie immédiate dans la mesure où ce sont des communes qui participent au District, car certaines communes voisines hélas refusent le District.

M. THIRIET : Je voudrais faire quelques petites remarques. La qualité essentielle de ces points publics ce sera l'accueil. Et pour cela, les six personnes qui seront dans les points publics sont en formation depuis le mois de janvier et viennent conforter d'autres activités. Elles se sont déplacées chez tous nos partenaires, que ce soient les associations, la justice, la police, pour parfaire leurs connaissances et pouvoir renseigner correctement les personnes qui viendront. Je tenais à le dire, il n'y a pas de retard dans la formation des agents, bien au contraire.

Pour répondre à M. BONNET qui craint l'uniformité, j'ajouterai que ces points publics vivront en fonction des quartiers où ils sont implantés, c'est-à-dire que leurs horaires par exemple ne seront pas les mêmes parce qu'on s'est aperçu effectivement que la demande n'était pas la même. Ce sera évolutif. Les prestations qui y seront servies seront elles-mêmes évolutives ; par exemple nous savons depuis 15 jours

que M. le Procureur de la République souhaite qu'intervienne dans nos points publics un médiateur pénal, peut-être préfiguration d'une future maison de la justice qui a été envisagée dans certaines villes, nous verrons si c'est pertinent ou si cela ne l'est pas.

Autre élément important, c'est que nous avons un réseau considérable avec tous les personnels de la Ville qui viendront pour assurer certaines prestations, au moment des impôts, au moment de la rentrée, etc. avec de très nombreuses associations d'aide comme l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction, l'Association Régionale Ressources Echanges Théâtre et Education (ARETE), la Mission Locale, et bien d'autres qui ont bien voulu ouvrir des prestations, c'est-à-dire que ce point public sera un point accueillant où l'on saura immédiatement en y entrant toutes les permanences qui y sont assurées. C'est la Ville qui a voulu mettre en place cet outil ; nous assumons donc l'environnement de la prestation, pour le reste ce sera à chacun de venir tenir ses permanences. Pour en avoir déjà parlé dans certains quartiers, je crois que nous sommes en train effectivement d'apporter un service de proximité attendu et on sait très bien que dans le cadre du futur contrat de ville, la proximité sera un enjeu considérable. Ces points publics permettront d'autre part de faciliter l'arrivée de personnes en difficulté, il faut le dire puisque nos 4 points publics correspondent aussi à 4 quartiers d'habitat social, et aider ceux qui la plupart du temps ont un peu plus de mal à s'approcher des services publics et des prestations dont comme tous les autres, ils ont besoin.

M. DUVERGET : Effectivement, ce dossier qui a l'air assez innocent est important en conséquences et je partage l'interprétation de M. FOUSSERET dans la mesure où il s'agit bien d'une nouvelle manière de penser l'urbanisme. La concentration des activités vers les centre-villes dans un premier temps, ensuite un certain rejet vis-à-vis des centre-villes pour trouver des activités mais carrément à la périphérie autour des centres commerciaux, laissent dans la plupart des agglomérations des vides sur ce plan-là. Mais on est encore à un stade un peu expérimental de ces points publics et dans une certaine façon de penser l'urbanisme, il me semble qu'il faut tenir compte de 4 impératifs : bien intégrer les points publics dans le cadre du futur PDU, avec la possibilité également autour de ces points publics d'une certaine activité commerciale, l'implantation de parkings qui seraient pour les gens de l'agglomération le relais où déposer leur véhicule et venir ensuite à partir de transports urbains de ces zones-là vers le centre-ville pour les activités professionnelles qui sont les leurs.

Et puis M. FOUSSERET a quand même omis quelque chose dans le phénomène agglomération, c'est la question de la fiscalité car si on veut développer ce type de services pour des publics à la fois urbains et péri-urbains, il faut également qu'il y ait sur le plan fiscal une véritable communauté d'agglomération en la matière et là, pour l'instant, malheureusement les choses progressent très lentement.

M. BONNET : Je réponds à M. THIRIET que je n'ai pas d'inquiétude pour ce qui est des points publics. Mon souci par rapport à l'uniformisation c'est sur d'autres plans et d'ailleurs la présentation que M. THIRIET et les services en avaient fait en commission me paraissait tout à fait intéressante et soucieuse de tenir compte des spécificités de chacun des quartiers. Donc je suis tout à fait en accord avec ce projet de points publics d'autant plus que cela ressemble à un des éléments de notre campagne de 1995 où on parlait pour notre part d'antennes de quartiers.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes d'accord et tout le monde l'est aussi.

Mme MONTEL : Deux abstentions, Monsieur le Maire puisque le point public c'est quelque chose qui peut être très efficace à condition que ça regarde le service public alors quand je vois les associations qui vont avoir à leur disposition un bureau, j'ai l'impression qu'on va plutôt faire dans certains bureaux de la politique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville, Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999